

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-neuf, le vingt août. La commune de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mardi vingt-sept août deux mil dix-neuf en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Présentation RPQS 2018 – SMDE 24
- Présentation RPQS 2018 – USTOM
- Choix scénario pour l'évolution du service de collecte de l'USTOM
- Dossier immeuble TAPON
- Nomination référent ambroisie
- Extension éclairage public « Impasse de Montvert »
- Questions diverses

SEANCE DU 27 AOUT 2019

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MME VASSEAUD – M. LACOSTE - MME LEBLOND – MM. BOURNET - BATTISTON

ABSENT EXCUSE : Mme BIASOTTO

PROCURATION : Mme BIASOTTO à M. BATTISTON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme POINTET Dominique

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 09 juillet 2019**

PRÉSENTATION RPQS 2018 – SMDE 24

Mme POINTET, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2018 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable par le comité syndical du SMDE 24 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

- Le SMDE est divisé en 6 secteurs, pour un total de 80 142 habitants.
- CT Vélines : 14 communes
- Durée contrat délégataire Suez est de 19 ans et prend fin le 31 décembre 2019
- Nombre total d'abonnés 43 979 dont 6 572 secteur Vélines en 2018
- Longueur réseau CT Vélines : 446,7 km
- Le prix de l'eau pour un usager consommant 120 m³ est de 2,89 €/ m³ (secteur Vélines) soit 0,0029 €/litre
- Les recettes de vente d'eau pour le secteur de Vélines s'élèvent à 954 987,10 € pour l'année 2018 soit une augmentation de 0,97 % pour la collectivité et 862 047,05 € pour l'exploitant
- Performance du réseau : volume mis à distribution → 1 436 647 m³
consommation comptabilisée → 1 018 641 m³ (hors volume de service)
- Rendement du réseau : 73,7 %
- Renouvellement du réseau Vélines : 3,812 km
- Le secteur Vélines n'a plus de branchement en plomb.
- L'encours de la dette au 31 décembre 2018 était de 3 378 611,22 €, remboursement au cours de l'exercice 225 892,16 €.
- Qualité de l'eau : avis sanitaire bon car répond aux normes bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. La présence de pesticides n'a pas été détectée et c'est une eau peu calcaire (source : Agence Régionale de Santé).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport pour l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SMDE 24.

PRÉSENTATION RPQS 2018 – USTOM

Mme POINTET présente les grandes lignes du rapport sur la qualité du service de l'USTOM.

- Le syndicat est administré par un Comité syndical (118 délégués et autant de suppléants) et un bureau syndical (17 délégués)

- 6 Communautés de Communes → 112 communes → soit 66 121 habitants
- L'USTOM gère 6 déchèteries, 1 recyclerie (283 216 € de CA) et un quai de transferts (Massugas)
- 55 agents
- Budget : dépenses de fonctionnement → 8 669 713 €
recettes de fonctionnement → 8 314 481 €
dépenses d'investissement → 3 305 689 €
recettes d'investissement → 4 009 502 €
- Redevance incitative : 4 chargés du territoire, 14 947 contacts et 8 268 dossiers traités.
- Ordures ménagères : 476 647 levées, 11 512 tonnes collectées, 174 kg/hab/an
- Emballages ménagers : 59,8 kg/an/hab.
- Collecte des emballages recyclables : 3 954 tonnes dont 959 tonnes rejetées
- Collecte du verre : 2 722 tonnes collectées, 40kg/hab/an, 272 bornes d'apport volontaire
- Déchèterie : 19 815 tonnes sur 6 sites

Après présentation et délibération, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

CHOIX SCÉNARIO POUR L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE DE L'USTOM

21h20 : arrivée de M. CHIARADIA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les récentes orientations budgétaires gouvernementales, l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, la réduction des contrats aidés et la détérioration du marché de revente des matériaux entraînent un déséquilibre budgétaire du syndicat USTOM.

Aussi, l'USTOM, au sein du Conseil Syndical, a-t-il entamé une réflexion pour à la fois maîtriser l'explosion des coûts et délivrer un service public de qualité tout en améliorant la protection de notre environnement.

4 scénarii sont proposés :

Scénario n°1 : coût moyen par habitant 2021 : + 28 €

- A- Service de collecte : réalisée telle qu'actuellement : porte à porte (hors verre), tous les 15 jours,
- B- Services additionnels :
 - La fréquence de collecte devient hebdomadaire pendant l'été
 - Une police verte est mise en place par l'USTOM
 - La gestion des dépôts sauvages par l'USTOM
 - Le lavage régulier de toutes les bornes d'apport volontaire

Scénario n°2 : coût moyen par habitant 2021 : + 12 €

- A- Service de collecte : mise en place de collecte de proximité robotisée en Points d'apport volontaire pour tous les flux, accessibles tout le temps avec des sacs de tri et de transport mis à disposition gratuitement des usagers.
- B- Services additionnels :
 - Le lavage robotisé régulier
 - La collecte spécifique pour les personnes à mobilité réduite
 - La collecte spécifique autour des centres-bourgs difficiles d'accès
 - Le nettoyage et une police verte mise en place autour des bornes

Scénario n°3 : coût moyen par habitant 2021 : + 14 €

- A- Service de collecte : mise en place de collecte de proximité robotisée en Points d'apport volontaire pour tous les flux, accessibles tout le temps avec des sacs de tri et de transport mis à disposition gratuitement des usagers.
- B- Services additionnels :
 - Le lavage robotisé régulier
 - La collecte spécifique pour les personnes à mobilité réduite
 - La collecte spécifique autour des centres-bourgs difficiles d'accès
 - Le nettoyage et une police verte mise en place autour des bornes
 - L'ajout des bornes dédiées au carton

Scénario n°4 : coût moyen par habitant 2021 : + 20 €

A- Service de collecte : mise en place de collecte de proximité robotisée en Points d'apport volontaire pour tous les flux, accessibles tout le temps avec des sacs de tri et de transport mis à disposition gratuitement des usagers.

B- Services additionnels :

- Le lavage robotisé régulier
- La collecte spécifique pour les personnes à mobilité réduite
- La collecte spécifique autour des centres-bourgs difficiles d'accès
- Le nettoyage et une police verte mise en place autour des bornes
- L'ajout des bornes dédiées au carton
- La gestion des dépôts sauvages par l'USTOM

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal, prend acte de la présentation faite et décide de se positionner sur le choix d'un scénario et de valider le principe de mise en place d'une consultation des habitants du territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal considère que le scénario n°1 est le plus adapté à notre territoire, compte tenu de la population disséminée et vieillissante. Afin de maîtriser les coûts, parmi les services additionnels proposés dans ce scénario seuls la fréquence de collecte hebdomadaire pendant l'été et le lavage régulier paraissent indispensables.

DOSSIER IMMEUBLE TAPON

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à l'issue du délai de 6 mois partant de l'insertion du procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste dans les journaux Sud Ouest et Le Démocrate, la propriétaire de l'immeuble « 42 Route de Prats » ne s'est pas manifestée.

Le procès-verbal définitif de l'état d'abandon manifeste a été signé, affiché le 8 août 2019 et notifié le 19 août à la propriétaire.

A ce stade de la procédure, il y a lieu de déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation par le biais d'une délibération.

L'article L2243-4 (modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 – art. 1 V) prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, qui est mis à la disposition du public, pendant une durée minimale d'un mois, appelé à formuler des observations dans des conditions précisées par la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le projet d'aménagement d'un parking tel qu'il a été approuvé par le Conseil Municipal relève de la compétence voirie et aménagement de bourg dont la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à la charge.

Monsieur le Maire propose donc de charger la CDC d'engager la procédure d'expropriation de l'immeuble « 42 Route de Prats » et d'inscrire une opération d'aménagement d'un parking.

NOMINATION RÉFÉRENT AMBROISIE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courriel de la Préfecture dans lequel il est demandé de nommer un référent ambroisie.

Il propose la candidature de M. BATTISTON Gérard. Le Conseil Municipal valide la nomination de M. BATTISTON.

EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC « IMPASSE DE MONTVERT »

Compte tenu des nouvelles constructions faites « Impasse de Montvert », Monsieur le Maire propose de demander au SDE 24 un projet d'extension de l'éclairage public jusqu'à la limite de l'impasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- **VISITE DE MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la visite de Mme Stéphanie MONTEUIL, Sous-Préfète de Bergerac, le Mardi 10 Septembre 2019 à 14h30. Il interroge le Conseil Municipal sur les points à aborder lors de cette visite de courtoisie. Sont retenus le hameau de Prats et le projet d'assainissement collectif du hameau des Granges.

- **REMERCIEMENT APE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements de l'APE pour le soutien et la mise à disposition de locaux et matériels lors de diverses manifestations organisées au profit des écoles du RPI.

- **COFFRETS DE NOEL POUR LES PERSONNES AGEES**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération coffrets de Noël pour les personnes âgées de la commune. Mme LEBLOND propose de modifier le contenu des coffrets et se charge de les commander.

- **BOITE A LIVRES**

Mme LEBLOND propose l'installation d'une boîte à livres dans l'ancien abri de bus près du cimetière protestant. Elle se propose de faire l'installation elle-même. Le Conseil Municipal accepte le principe.

Séance levée à 22h45

Le Maire,